

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**TUNISIE LEASING ET FACTORING**

Siège social : Immeuble TLF – centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082  
Tunis Mahrajène

Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

## BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
<b>ACTIFS</b>			
Notes			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	7 450 710	201 328 223
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	833 464 414	1 957 886 358
Acheteurs Factorés	7	150 822 771	119 636 066
Portefeuille titre commercial	8	7 606 921	55 324 554
Portefeuille d'investissements	8	32 575 813	24 104 175
Titres mis en équivalence	8	78 341 487	3 272 499
Valeurs Immobilisées	9	71 219 231	238 040 622
Actifs d'impôts différés	10	6 951 719	14 205 910
Autres actifs	11	9 905 088	88 143 541
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 198 338 154</b>	<b>2 701 941 948</b>
<b>PASSIFS</b>			
Notes		31-déc. 2025	31-déc. 2024
Concours bancaires	12	337 906	37 716 942
Emprunts et dettes rattachées	13	683 126 124	1 653 024 102
Dettes envers la clientèle	14	20 338 273	138 630 292
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	36 676 078	34 027 555
Fournisseurs et comptes rattachés		115 691 004	212 139 867
Passifs d'impôts différés	10	2 983 605	8 149 874
Autres passifs	15	49 424 319	141 616 747
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>908 577 309</b>	<b>2 225 305 379</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Notes		31-déc. 2025	31-déc. 2024
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		211 537 229	197 719 213
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>265 537 229</b>	<b>251 719 213</b>
Résultat Consolidé		24 201 124	37 470 534
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART GROUPE</b>	16	<b>289 738 353</b>	<b>289 189 747</b>
INTERETS MINORITAIRES	17	22 492	187 446 822
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>289 760 845</b>	<b>476 636 569</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>1 198 338 154</b>	<b>2 701 941 948</b>

Les variations importantes des postes du bilan par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2025**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>	<b>148 330 901</b>	<b>219 296 256</b>
Engagements de financements en faveur de la clientèle	51 048 333	172 605 910
Engagements donnés en faveur des banques(*)	86 420 000	36 000 000
Engagements sur titres	10 862 568	10 690 346
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>256 208 917</b>	<b>307 675 020</b>
Garanties reçues	497 124	7 336 234
Intérêts à échoir sur contrats actifs	148 730 203	215 159 732
Garanties reçues des adhérents	106 981 590	85 179 054
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>186 800 000</b>	<b>370 819 091</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	186 800 000	370 819 091

(\*) Cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

Les variations importantes des postes de l'état des engagements hors bilan par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc. 2025	31-déc. 2024
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus de crédit bail	18	111 168 440	264 695 759
Revenus du factoring	19	17 809 892	22 362 414
Revenu des opérations de location longue durée		30 691 985	73 157 475
Autres produits d'exploitation		2 181 065	2 382 160
Produits des placements		3 514 301	3 980 778
<b>Total des Produits d'exploitation</b>		<b>165 365 683</b>	<b>366 578 586</b>
Coût des opérations de location longue durée		(17 070 930)	(40 359 466)
Intérêts et charges assimilées	20	(67 602 973)	(130 782 779)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>80 691 780</b>	<b>195 436 341</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel		(27 697 412)	(54 660 015)
Autres charges d'exploitation		(9 150 947)	(36 733 223)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 659 316)	(7 281 421)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>(38 507 675)</b>	<b>(98 674 659)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>42 184 105</b>	<b>96 761 682</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(4 274 775)	(13 112 086)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(1 084 095)	1 621 390
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 825 235</b>	<b>85 270 985</b>
Autres gains ordinaires		301 019	4 689 963
Autres pertes ordinaires		(20 317)	(156 111)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>37 105 937</b>	<b>89 804 838</b>
Impôts différés		(2 769 355)	(645 383)
Impôts exigibles		(22 711 761)	(34 811 742)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>11 624 821</b>	<b>54 347 713</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	12 580 316	668 549
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>24 205 137</b>	<b>55 016 262</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(4 013)	(17 545 728)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>24 201 124</b>	<b>37 470 534</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>2,241</b>	<b>3,469</b>

Les variations importantes des postes de l'état de résultat par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2025	31-dec 2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	689 300 646	1 151 496 827
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	244 852 859	385 596 246
Financements des adhérents	24	(256 139 028)	(316 304 202)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(33 652 277)	(31 586 664)
Intérêts payés		(66 090 592)	(84 499 444)
Impôts et taxes payés		(31 208 508)	(88 366 367)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(594 583 673)	(930 631 108)
Autres flux de trésorerie		65 661 234	(120 404 786)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>18 140 661</b>	<b>(34 699 498)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(8 979 584)	(33 761 573)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	7 398 108	5 686 782
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(6 011 000)	(33 205 255)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	1 419 314	567 731
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(6 173 162)</b>	<b>(60 712 315)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	30	(12 419 935)	(18 502 980)
Encaissements provenant des emprunts	13	220 876 000	585 648 000
Remboursement d'emprunts	13	(241 809 322)	(370 038 566)
Flux liés au financement à court terme		10 860 684	28 590 496
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(22 492 573)</b>	<b>225 696 950</b>
<b>Effets du changement des méthodes de consolidation</b>		(145 973 403)	-
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		-	699 678
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(156 498 477)</b>	<b>130 984 816</b>
Trésorerie au début de l'exercice		163 611 281	32 626 465
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	31	<b>7 112 804</b>	<b>163 611 281</b>

Les variations importantes des postes de l'état de flux de trésorerie par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2025

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE**

#### **1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe**

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de sept sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2025 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2025, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2025 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

En 2025, ALIOS Finance qui était présente dans six pays de l'Afrique subsaharienne, a cédé tout son portefeuille titres.

## ▪ Sociétés d'investissement

A l'initiative de Tunisie Leasing et factoring, il a été procédé à la constitution de sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Actuellement, le nombre d'entreprises associés n'est que de deux, il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest–Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 7.440 dinars, divisé en 744 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

## ▪ Les autres sociétés du Groupe

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** : est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au Leasing (Leasing Opérationnel).

### 1-2 : Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation de 2025 comprend 7 sociétés dont 2 sociétés intégrées globalement et 5 sociétés mises en équivalence, contre 9 sociétés en 2024 dont 6 intégrées globalement et 3 sociétés mises en équivalence.

#### 1-2.1 : Modification du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2025 par rapport au périmètre en vigueur pour l'exercice du 31 décembre 2024, concerne :

- La déconsolidation de la société Tuninvest Innovation Sicar, société en liquidation.
- La déconsolidation de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF), société en liquidation.
- Le retrait du périmètre de la participation directe de TLF dans le capital d'Alios, cette dernière étant intégrée globalement au niveau de la société TLG Finance.

#### 1-2.2 : Changement de méthode de consolidation

L'application de la méthode d'intégration globale retenue auparavant pour les sociétés Maghreb Leasing Algérie (MLA), TLG Finance et Alios n'est plus justifiée :

- Pour MLA, le pourcentage de participation d'un autre associé avoisine actuellement les 60%, en plus ledit associé a consolidé sa représentation au Conseil d'Administration et par la même renforcé son influence au sein de cet organe.
- Pour TLG Finance, le pouvoir de TLF de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales d'Alios Finance (détenues à hauteur de 64% par TLG Finance) tel qu'avancé auparavant pour justifier l'adoption de la méthode de l'intégration globale, n'est plus vérifiable étant donné que lesdites filiales ont été cédées en totalité et par conséquent, le maintien de cette méthode de consolidation n'est plus justifié.

Les sociétés « MLA » et « TLG Finance » n'ont pas été exclues du périmètre de consolidation. Il s'agit d'un changement de méthode de consolidation, passant de l'intégration globale à la mise en équivalence.

Rappelons que la méthode de mise en équivalence consiste à remplacer la valeur comptable des titres par la quote-part des capitaux propres des sociétés concernées, incluant le résultat.

Par conséquent, les postes d'actifs et de passifs et des états de résultats des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance ne sont plus intégrés au niveau des comptes consolidés.

L'impact de ce changement de méthode au niveau de TLF sur les sociétés « Alios Finance » et « TLG Finance » est non significatif.

En revanche, pour « MLA », la diminution du taux de détention, passant de 41,26 % à 32,17 %, a entraîné une baisse des capitaux propres d'ouverture de l'ordre de 4,6 MDT en passant de 16,4 MDT en 2024 à 11,8 MDT en 2025 ainsi qu'un impact négatif de 2,7 MDT sur le résultat en passant de 12,8 MDT en 2024 à 10,1 MDT en 2025.

Concernant la société « STIF », sa sortie du périmètre de consolidation a engendré une diminution des fonds propres d'ouverture en 2025, pour un montant de de 5 306 DT.

### **1-3 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe**

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

**L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :**

Tableau 1

**Tableau des Participations au 31 Décembre 2025**

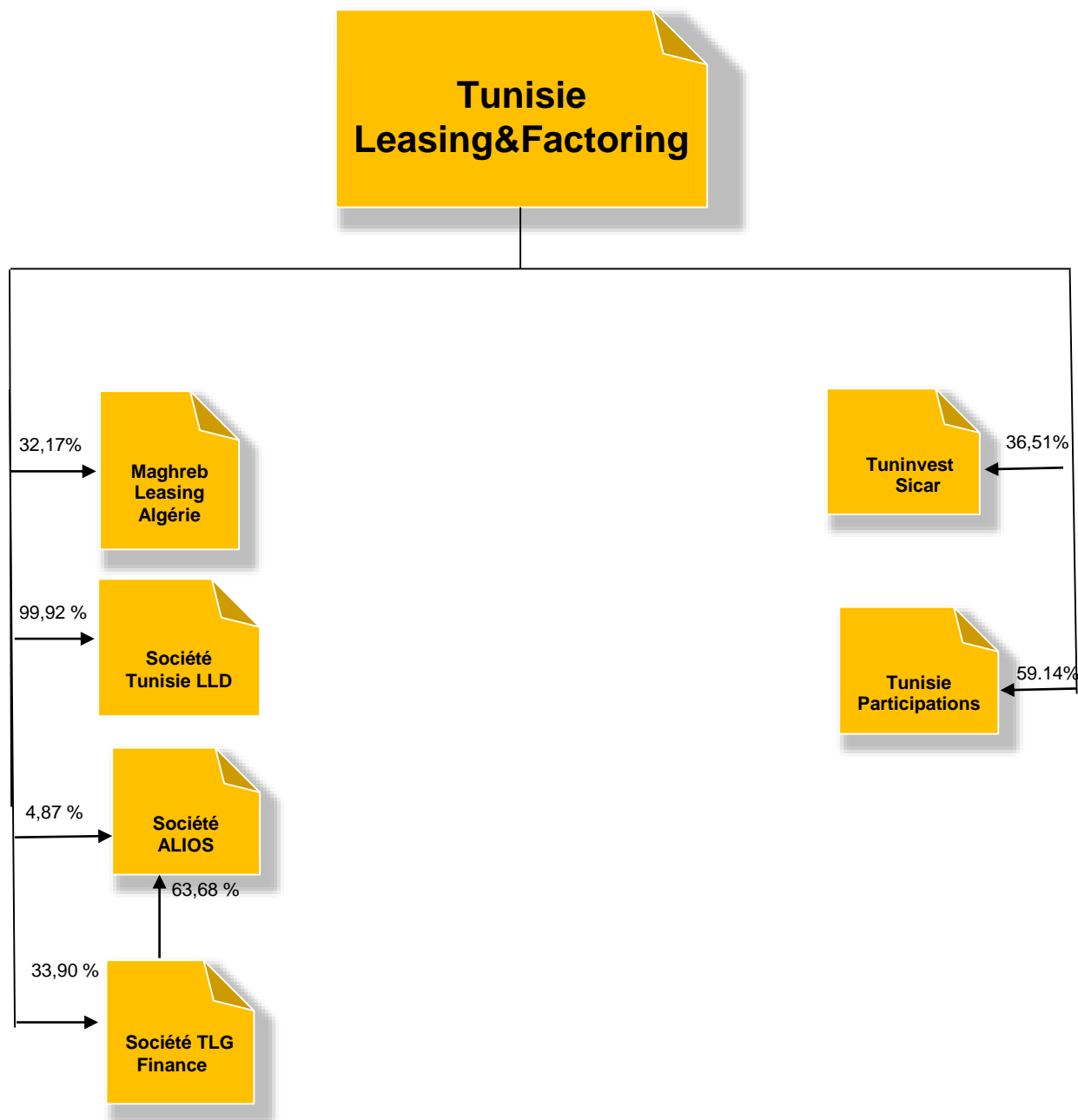
Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	440	59,14%	29 976	99,92%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	2 091 069	32,17%
Tunisie Participations												
Tuninvest SICAR												
TLG FINANCE							709 931	63,68%				
Tunisie Location LD												
ALIOS												
Magreb L. Algérie												
Autres	613 355	63,49%	304	40,86%	24	0,08%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	4 408 931	67,83%
<b>Total</b>	<b>966 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>744</b>	<b>100,00%</b>	<b>30 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 114 924</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 187 700</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100,00%</b>

Tableau 2

**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2025**

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		59,14%		99,92%				33,90%		32,17%	
Tunisie Participations												
Tuninvest SICAR												
TLG FINANCE								21,59%				
Tunisie Location LD												
ALIOS												
Magreb L. Algérie												
Autres												
<b>Total</b>	<b>36,51%</b>		<b>59,14%</b>		<b>99,92%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>21,59%</b>	<b>33,90%</b>	<b>0,00%</b>	<b>32,17%</b>	
<b>Total participation</b>	<b>36,51%</b>		<b>59,14%</b>		<b>99,92%</b>		<b>21,59%</b>	<b>33,90%</b>			<b>32,17%</b>	

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
DU 31 Décembre 2025**



## NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

### 2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Degré de contrôle</b>	<b>Méthode retenue</b>
MAGHREB LEASING ALGERIE	Influence notable	Mise en équivalence
TLG FINANCE	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunisie Participations (1)	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

- (1) En 2022, Tunisie Leasing & Factoring ne détenait que 44% du capital de Tunisie Participations. En 2023, cette dernière a racheté et annulé 25,6% de ses actions propres, ce qui a eu pour effet de porter le pourcentage d'intérêt de TLF à 59,14%.

Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration. Par conséquent, TLF n'exerce pas de contrôle sur la société Tunisie Participations

La société Alios Finance, détenue à hauteur de 64 % par TLG Finance, a été consolidée par intégration globale au niveau de TLG Finance. Cette dernière est, quant à elle, consolidée par mise en équivalence (fonds propres consolidé de TLG Finance) au niveau de TLF.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

### 2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

### 2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

La quote-part de TLF dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée est limitée à sa participation.

TLF n'est pas responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### 2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## 2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

### ▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêt des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### ▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

### ▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

## NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.
- Les normes prudentielles édictées par l'autorité de contrôle de chaque pays.

## NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

### 4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

### 4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Ecart d'acquisition	5%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

### 4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.4 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### 4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing)

Les contrats de location financement établis par TLF transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

#### 4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

##### 4.6.1 : Provision à caractère individuel

##### *Société mère (Activité Leasing)*

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

**Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :**

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

**Activité Factoring**

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
  - Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

#### **4.6.2 : Provision à caractère général**

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

#### **4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing**

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

#### **4.8 : Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### **4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée**

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2025	31-déc 2024
- Banques	7 377 644	201 102 963
- Caisses	73 066	225 260
<u>Total général</u>	<u>7 450 710</u>	<u>201 328 223</u>

## NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Encours financiers	852 061 975	1 928 866 661
- Impayés	56 079 376	295 240 467
- Interets echus differés	(4 508 492)	(4 274 710)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	10 499 341	12 755 639
<b><u>Total brut des creances de leasing</u></b>	<b><u>914 132 200</u></b>	<b><u>2 232 588 057</u></b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(22 143 726)	(85 596 473)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(31 544 723)	(147 089 845)
- Provisions collectives	(14 896 888)	(29 180 976)
- Produits réservés	(12 082 449)	(12 834 405)
<u>Total des provisions</u>	<u>(80 667 786)</u>	<u>(274 701 699)</u>
<b><u>Soldes nets</u></b>	<b><u>833 464 414</u></b>	<b><u>1 957 886 358</u></b>

La variation des soldes des créances sur la clientèle s'explique par changement de méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

## NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2025, comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	156 083 338	122 841 159
Comptes des acheteurs export	996 136	1 449 156
<u>Sous total</u>	<u>157 079 474</u>	<u>124 290 315</u>
(A)		
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(5 158 774)	(3 556 320)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(188)	(188)
<u>Montant net</u>	<u>150 822 771</u>	<u>119 636 066</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	197 724	188 083
Fonds de garantie	14 781 549	11 850 477
Disponible	21 696 805	21 988 995
<u>Sous total</u>	<u>36 676 078</u>	<u>34 027 555</u>
(B)		
<b><u>Encours de Financement des adhérents</u></b>	<b><u>120 403 396</u></b>	<b><u>90 262 760</u></b>
(A) - (B)		

**NOTE 8 : PORTEFEUILLE TITRES****Note 8.1 Portefeuille titre commercial**

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
-Titres SICAV	1 466 615	2 549 894
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	6 000 000	51 500 000
-Titres immobilisés ALIOS SA	-	1 270 198
<b><u>Total brut</u></b>	<b>8 105 335</b>	<b>55 958 812</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(498 414)	(634 258)
<b><u>Total net</u></b>	<b>7 606 921</b>	<b>55 324 554</b>

**Note 8.2 Portefeuille titres d'investissement**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Titres immobilisés	34 470 466	26 838 510
<b><u>Total brut</u></b>	<b>34 470 466</b>	<b>26 838 510</b>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b>34 470 391</b>	<b>26 838 435</b>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 894 578)	(2 734 260)
<b><u>Total net</u></b>	<b>32 575 813</b>	<b>24 104 175</b>

**Note 8.3 Titres mis en équivalence**

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Les titres mis en équivalence	78 341 487	3 272 499

## NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	(*)	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016		4,92%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010		-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
- Société STIF (1)	40 000	40 000			2000/2016		100,00%
- Société Tuninvest Innovation Sicar (1)	13 636	136 360			2002		27,27%
- Amen Santé	132 624	1 193 616		711 318	2014/2017/2019/2020		1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650			2012		1,30%
- FCPR Tuninvest Croissance	19 209	1 920 900	-		2013/2014/2016		11,48%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	61 234	2 600 366		1 001 957	2016		7,00%
- Société STLV	2	200	75		2019		
- Alios (2)		1 455 597		80 803			
- Société T'PAP	220 000	2 200 000			2022		1,80%
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2022"		6 000 000			2023		
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2023"		6 000 000			2024		
- Tunisdeveloppement Sicar (TDS)		4 000 000					
- FCPR IKLAA	2 000	2 000 000					
		<u>34 470 466</u>	<u>75</u>	<u>1 894 578</u>			

(\*) : Ayant fait l'objet de contrats de portage

(1) : Sociétés en liquidation, retirées du périmètre de consolidation.

(2) : Société retirée du périmètre de consolidation suite à la perte de contrôle.

## NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2025 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	
					31/12/2025	31/12/2024
* Tuninvest Sicar	521 084		1 607 682	843 824	2 972 590	2 305 089
* Tunisie participations	2 200		670 981	10 992	684 173	673 160
* Société Tuninvest Innovation Sicar	-	-	-	-	-	294 250
* MLA (*)	42 709 612	8 538 577	7 343 587	9 519 571	68 111 347	0
* TLG Finance (*)	17 419 543	5 089 100	(18 141 194)	2 205 929	6 573 377	0
	<u>60 652 439</u>	<u>13 627 677</u>	<u>(8 518 944)</u>	<u>12 580 316</u>	<u>78 341 487</u>	<u>3 272 499</u>

(\*) : Sociétés intégrées globalement en 2024

**NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES**

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2025**  
 (exprimé en dinars)

**NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Dotation de période	Cessions ou transferts		Fin de période
Logiciels	20% & 33,33%	33 161 331	(21 896 806)	188 945	68 832	-	11 522 302	32 769 938	(21 899 470)	238 442	-	11 108 910	413 392
Logiciels (en cours)		-	-	109 814	(68 832)	-	40 982	-	-	-	-	-	40 982
Ecart d'acquisition	5%	1 973 653	(520 574)	7 540	-	-	1 460 619	824 013	(520 574)	67 734	-	371 173	1 089 446
<b>TOTAUX</b>		<b>35 134 984</b>	<b>(22 417 380)</b>	<b>306 299</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 023 903</b>	<b>33 593 950</b>	<b>(22 420 044)</b>	<b>306 176</b>	<b>-</b>	<b>11 480 082</b>	<b>1 543 820</b>

**NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Dotation de la période	Cessions ou transferts		Fin de période
Terrain	0%	6 253 356	(4 056 036)	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	62 605 492	(53 664 760)	-	-	-	8 940 732	22 183 143	(16 857 996)	447 037	-	5 772 184	3 168 549
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	239 310 876	(164 969 583)	23 305 049	-	(10 088 459)	87 557 883	71 609 747	(48 596 340)	11 372 351	(5 353 386)	29 032 372	58 525 511
Mobilier de bureau	10% et 20%	11 679 089	(9 149 272)	29 657	-	-	2 559 474	1 527 737	(546 063)	47 269	-	1 028 943	1 530 531
Matériel informatique	15% et 33%	14 555 766	(10 010 930)	118 949	-	-	4 663 785	13 431 007	(10 712 851)	243 584	-	2 961 740	1 702 044
Installations générales	10% et 15%	32 676 163	(27 250 351)	493 382	-	-	5 919 194	21 829 520	(18 710 250)	248 469	-	3 367 739	2 551 455
<b>TOTAUX</b>		<b>367 111 413</b>	<b>(269 100 932)</b>	<b>23 947 036</b>	<b>-</b>	<b>(10 088 459)</b>	<b>111 869 059</b>	<b>130 611 824</b>	<b>(95 423 500)</b>	<b>12 358 710</b>	<b>(5 353 386)</b>	<b>42 193 648</b>	<b>69 675 411</b>
<b>Total des Valeurs Immobilisées</b>		<b>402 246 397</b>	<b>(291 518 312)</b>	<b>24 253 335</b>	<b>-</b>	<b>(10 088 459)</b>	<b>124 892 962</b>	<b>164 205 774</b>	<b>(117 843 544)</b>	<b>12 664 886</b>	<b>(5 353 386)</b>	<b>53 673 730</b>	<b>71 219 231</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

Comme il est indiqué dans la note 4.2, la durée d'amortissement de l'écart d'acquisition est 20 ans.

L'amortissement de cette rubrique est comptabilisé dans le poste « Dotations aux amortissements des immobilisations propres »

**NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(2 983 605)	(2 144 314)
- Passif d'impôt différé, MLA	-	(3 612 423)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	-	(2 393 137)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(2 983 605)</u>	<u>(8 149 874)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	6 951 719	8 881 795
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	-	1 582 128
- Actif d'impôt différé, ALIOS	-	3 741 987
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>6 951 719</u>	<u>14 205 910</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>3 968 114</u>	<u>6 056 036</u>

**NOTE 11 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Clients autres sociétés du groupe	1 379 905	1 217 958
- Fournisseurs, avances	286 089	6 716 211
- Prêts au personnel	737 604	880 833
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	231 695	228 034
- Avances et acomptes au personnel	454 046	475 374
- Crédit d'impôt	-	8 877 680
- Crédit TVA	7 787	7 450 475
- Autres comptes débiteurs	4 090 674	31 016 017
- Produits à recevoir des tiers	2 240 052	8 731 955
- Charges constatées d'avance	759 051	18 482 034
- frais d'émission des emprunts à long terme	1 912 856	7 269 416
<u>Total brut</u>	<u>12 099 759</u>	<u>91 345 987</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(341 893)	(250 557)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(130 387)	(165 767)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(214 381)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(1 312 389)	(2 376 120)
<u>Total net</u>	<u>9 905 088</u>	<u>88 143 541</u>

La variation du solde de ce poste s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

## NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Banques, découverts	337 906	37 716 942
<u>Total général</u>	337 906	37 716 942

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	277 716 371	319 376 813
- Banques étrangères	68 195 380	427 549 200
- Emprunts obligataires	263 425 000	390 863 080
- Crédit à court terme	355 556	587 162
- Ligne d'avance	28 500 000	14 500 000
- Crédit ALIOS	-	444 452 901
- Crédit Leasing LLD	23 872 887	25 223 253
<u>Total emprunts</u>	662 065 194	1 622 552 409
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 574 155	3 536 959
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 458 038	5 834 477
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	16 028 737	21 100 257
<u>Total dettes rattachées</u>	21 060 930	30 471 693
<b><u>Total</u></b>	683 126 124	1 653 024 102

La variation du solde de ce poste s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

## NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>319 376 813</b>	<b>33 141 744</b>	<b>129 000 000</b>	<b>137 518 697</b>	<b>277 716 371</b>	<b>162 196 005</b>	<b>115 520 366</b>
* AMEN BANK	35 750 000	-	10 000 000	11 500 000	34 250 000	23 250 000	11 000 000
* ATB	833 333	-	-	833 333	-	-	-
* BH	17 770 622	-	-	5 054 730	12 715 892	7 480 470	5 235 422
* BH FACTO	5 285 076	-	-	1 077 292	4 207 784	3 040 147	1 167 637
* AL BARAKA BANK	25 833 333	-	-	12 333 333	13 500 000	4 500 000	9 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	-	10 000 000	-	10 000 000	6 700 000	3 300 000
* ATTIJARI BANK	33 666 668	-	-	10 000 000	23 666 668	15 666 668	8 000 000
* BIAT	95 194 444	-	25 000 000	34 306 777	85 887 666	55 665 856	30 221 810
* CITI BANK	20 000 000	-	57 000 000	46 600 000	30 400 000	-	30 400 000
* BT 2017	12 000 005	-	20 000 000	4 289 480	27 710 525	20 552 621	7 157 904
* STB 2018	750 000	-	-	750 000	-	-	-
* BTL	4 500 000	-	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* QNB	19 333 333	-	-	4 000 000	15 333 333	11 333 333	4 000 000
* UBCI	-	-	7 000 000	276 324	6 723 676	5 551 232	1 172 444
* BTE FACTO	3 467 964	-	-	1 210 292	2 257 672	1 424 103	833 569
* ATB FACTO	400 000	-	-	400 000	-	-	-
* BT FACTO	6 094 735	-	-	2 031 580	4 063 155	2 031 575	2 031 580
* BTL FACTO	4 500 000	-	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATB 2022 (LLD)	855 556	-	-	855 556	-	-	-
* BNP (MLA)	28 429 080	28 429 080	-	-	-	-	-
* AL SALAM(MLA)	4 712 663	4 712 663	-	-	-	-	-
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>427 549 200</b>	<b>356 677 272</b>	<b>16 876 000</b>	<b>19 552 547</b>	<b>68 195 380</b>	<b>56 664 218</b>	<b>11 531 162</b>
* BEI	20 099 073	-	-	2 659 289	17 439 784	14 780 494	2 659 290
* BIRD	6 277 778	-	-	1 444 444	4 833 333	3 388 889	1 444 444
* SANAD	6 115 213	-	16 876 000	3 057 598	19 933 615	13 500 820	6 432 795
* PROPARCO	5 220 333	-	-	5 220 333	-	-	-
* SYMBIOTICS 2019	23 004 750	-	-	-	23 004 750	23 004 750	-
* FADES 2018	3 978 531	-	-	994 633	2 983 898	1 989 265	994 633
* BIO-2021	6 176 250	-	-	6 176 250	-	-	-
* FRANSABANK (MLA)	21 600 384	21 600 384	-	-	-	-	-
* ABC (MLA)	9 580 871	9 580 871	-	-	-	-	-
* CPA (MLA)	92 590 667	92 590 667	-	-	-	-	-
* BDL (MLA)	155 954 141	155 954 141	-	-	-	-	-
* TRUST BANK (MLA)	5 201 653	5 201 653	-	-	-	-	-
* AGB (MLA)	42 383 397	42 383 397	-	-	-	-	-
* NATEXIS	5 826 160	5 826 160	-	-	-	-	-
* BADR	23 540 000	23 540 000	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>746 926 013</b>	<b>389 819 016</b>	<b>145 876 000</b>	<b>157 071 244</b>	<b>345 911 751</b>	<b>218 860 223</b>	<b>127 051 528</b>

## NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunts obligataires	252 383 080	-	60 000 000	74 348 080	238 035 000	164 000 000	74 035 000
* Emprunts Obligataires subordonnés	20 780 000	-	15 000 000	10 390 000	25 390 000	12 000 000	13 390 000
* Emprunts obligataires (MLA)	117 700 000	117 700 000	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>390 863 080</b>	<b>117 700 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>84 738 080</b>	<b>263 425 000</b>	<b>176 000 000</b>	<b>87 425 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 137 789 093</b>	<b>507 519 016</b>	<b>220 876 000</b>	<b>241 809 324</b>	<b>609 336 751</b>	<b>394 860 223</b>	<b>214 476 528</b>

## NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Avances et acomptes reçus des clients	13 355 768	69 839 399
- Dépôts et cautionnements reçus	6 982 505	68 790 893
Total général	20 338 273	138 630 292

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Personnel, remunerations dues	526 298	469 889
- Personnel, provisions pour congés payés	894 872	931 121
- Personnel, autres charges à payer	2 396 023	1 875 558
- Fonds social	-	1 714 082
- Etat, retenues sur salaires	453 313	535 977
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	891 253	947 508
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	6 842	-
- Etat, impôts sur les bénéficiés	5 778 696	4 394 766
- Etat, TVA à payer	2 491 966	4 068 165
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 806 058	21 119 635
- Avance sur titres immobilisés	51 200	144 200
- Actionnaires, dividendes à payer	31 847	3 140 232
- C.N.S.S	1 330 693	4 446 099
- Autres comptes créditeurs	8 861 075	36 041 766
- Diverses charges à payer	2 228 021	11 919 217
- Produits constatés d'avance	1 806 671	14 265 072
- Compte adheent à regulariser	1 925 134	1 585 699
- Autres provisions pour risques	15 944 357	34 017 761
<u>Total</u>	49 424 319	141 616 747

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 8.5 MDT), le reliquat au titre de risques liées à l'activité.

La variation du solde de ce poste s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	5 400 000
- Prime d'émission		11 296 875	11 296 875
- Réserves spéciales de réinvestissement		21 482 184	16 482 184
- Subvention d'investissement		21 592	43 448
- Ecart de conversion		11 892 189	31 038 262
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	(8 518 944)	1 944 307
- Dividendes reçus des filiales		13 374 035	5 222 519
- Résultats reportés		156 589 298	126 291 618
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		265 537 229	251 719 213
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		11 624 821	54 347 713
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	12 580 316	668 549
- Part revenant aux intérêts minoritaires (c)	(C)	(4 013)	(17 545 728)
<b>Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)</b>		24 201 124	37 470 534
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(D)	289 738 353	289 189 747
Nombre d'actions (2)	(E)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	<b>2,241</b>	<b>3,469</b>

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 8

(C) Voir note 17

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31 décembre 2025

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissement	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2023</b>	54 000 000	5 400 000	10 982 184	11 851 862	3 776 843	78 375	29 732 417	1 843 982	4 429 189	111 796 806	28 217 472	262 109 131
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024			6 000 000						(4 429 189)	18 793 905	(20 364 716)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024				(554 987)	(3 776 843)					4 331 830		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(500 000)							500 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								100 325	176 323	7 539 337	(7 852 756)	(36 771)
Dividendes reçus des filiales intégrées									5 046 196	(5 046 196)		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)						(34 928)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts							(232 458)			255 936		23 478
Ajustement Ecart de conversion							1 538 303					1 538 303
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023										(11 880 000)		(11 880 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2024											37 470 534	37 470 534
<b>Solde au 31 Décembre 2024</b>	54 000 000	5 400 000	16 482 184	11 296 875	-	43 447	31 038 262	1 944 307	5 222 519	126 291 618	37 470 534	289 189 747
Ajustement des fonds propres d'ouverture							(16 278 218)			8 370 779		(7 907 439)
<b>Solde ajusté au 31 Décembre 2024</b>	54 000 000	5 400 000	16 482 184	11 296 875	0	43 447	14 760 044	1 944 307	5 222 519	134 662 397	37 470 534	281 282 308
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2025			6 000 000						(5 222 519)	19 211 162	(19 988 643)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 000 000)							1 000 000		-
Effets des changements des méthodes de consolidation								(18 009 842)		17 500 024	237 646	(272 172)
Affectations des résultats des filiales et des sociétés mises en équivalence								7 546 591	176 323	9 996 623	(17 719 537)	-
Dividendes reçus des filiales intégrées									13 197 712	(13 197 712)		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(21 855)						(21 855)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										(163 196)		(163 196)
Ajustement écart de conversion							(2 867 855)					(2 867 855)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024										(12 420 000)		(12 420 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2025											24 201 124	24 201 124
<b>Solde au 31 Décembre 2025</b>	54 000 000	5 400 000	21 482 184	11 296 875	0	21 592	11 892 189	(8 518 944)	13 374 035	156 589 298	24 201 124	289 738 353

## NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	-	89 899 889
- Ecart de conversion	-	24 256 926
- Dans les réserves	-	13 734 612
- Dans le résultat	(A)	18 481 522
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	2 400	3 600
- Dans les réserves	16 079	22 876
- Dans le résultat	(A)	4 013
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	-	32 968 328
- Ecart de conversion	-	9 799 361
- Dans les réserves	-	(3 116 482)
- Dans le résultat	(A)	(38 194)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	-	20 580 957
- Ecart de conversion	-	23 841 667
- Dans les réserves	-	(42 090 641)
- Dans le résultat	(A)	(902 853)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>		
	22 492	187 446 821
(A) Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	
	4 013	17 545 728

La variation de cette rubrique s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

## NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- intérêts conventionnels	108 659 785	255 286 934
- Intérêts intercalaires	178 577	1 658 043
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>108 838 362</u>	<u>256 944 977</u>
- Intérêts de retard	(B) 2 212 869	6 162 347
<u>Total des autres produits</u>	<u>2 212 869</u>	<u>6 162 347</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(991 657)	(307 924)
. Intérêts de retard	(628 647)	(1 038 523)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	636 228	1 327 349
. Intérêts de retard antérieurs	1 101 285	1 607 533
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>117 209</u>	<u>1 588 435</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>111 168 440</u>	<u>264 695 759</u>

## NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2025, se présente ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Commissions de factoring	4 386 032	5 704 183
- Intérêts de financement	13 423 860	16 658 231
<u>Total</u>	<u>17 809 892</u>	<u>22 362 414</u>

## NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	27 352 285	26 558 343
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	34 102 956	30 947 503
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 680 714	64 879 212
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 079 974	2 476 393
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>67 215 929</u>	<u>124 861 451</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(44 977)	(35 269)
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	35 561	61 119
- Autres	396 460	5 895 478
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>387 044</u>	<u>5 921 328</u>
<u>Total général</u>	<u>67 602 973</u>	<u>130 782 779</u>

## NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	8 845 755	9 134 181
- Dotations aux provisions collectives	2 120 558	7 614 078
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(8 172 910)	(11 449 595)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie LLD)	23 014	23 014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	2 224 643	1 061 377
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(490 602)	(239 857)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	-	9 564 642
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	-	(9 268 323)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	-	21 022 907
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	-	(16 586 350)
- Pertes suite à la radiation de créances	4 831 370	3 734 927
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(634 746)	(271 753)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(4 065 036)	(3 463 174)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(131 588)	-
- Pertes sur créances irrécouvrables	22 053	2 847 650
- Encaissement sur créances radiées	(297 736)	(611 638)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>4 274 775</u>	<u>13 112 086</u>

## NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	10 248	932 317
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(842 202)	(383 142)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	112 163	37 522
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 211 275)	(235 845)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	3 998 206	1 476 332
- Reprise de provisions pour risques et charges	(2 144 196)	(7 744 412)
- Perte suite au redressement fiscal	-	4 192 643
- Apurement des comptes d'actifs	1 161 151	103 196
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>1 084 095</u>	<u>(1 621 390)</u>

## NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Impayés sur créances de leasing en début de période	56 236 775	61 272 081
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(56 079 376)	(56 236 775)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(13 429 731)	(12 580 059)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	13 370 057	13 429 731
- Plus ou moins values sur relocation	(309 502)	(570 001)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(9 115 380)	(8 745 297)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 686 108	9 115 380
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 274 710)	(3 977 095)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 508 492	4 274 710
- TVA collectées	101 439 387	92 365 332
- Loyers encaissés	575 854 682	1 037 261 586
- Intérêts de retard	2 212 869	1 705 585
- Créances virées en Pertes	(4 853 423)	(3 765 172)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 023 300	1 892 134
- Remboursements anticipés	12 609 807	15 538 743
- Produits sur Cessions anticipées	421 291	515 944
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>689 300 646</u>	<u>1 151 496 827</u>

## NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 262 477	135 326 161
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(120 403 113)	(90 262 477)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 604 417)	(1 853 849)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 943 848	1 604 417
Financement des adhérents (TND + €)	256 139 028	316 304 202
Produits à recevoir en début de période	(2 528)	2 983
Produits à recevoir en fin de période	4 602	2 528
Produits perçus d'avance en début de période	(1 982 522)	(1 020 436)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 753 864	1 982 522
Revenus du factoring	17 838 876	22 399 214
Récupération frais bancaires	53 009	27 288
Récupération frais de justice	14 499	2 613
TVA collectée	835 236	1 081 080
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>244 852 859</u>	<u>385 596 246</u>

## NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	117 062 860	109 002 679
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(112 683 475)	(117 062 860)
- Fournisseurs, avances en début de période	(110 000)	(110 270)
- Fournisseurs, avances en fin de période	120 276	110 000
- Investissements pour financement de contrats de leasing	504 151 889	857 445 002
- TVA sur Investissements	86 042 123	81 246 557
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>594 583 673</u>	<u>930 631 108</u>

## NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Investissements en Immobilisations incorporelles	170 056	94 215
- Investissements en Immobilisations corporelles	8 809 528	33 667 358
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>8 979 584</u>	<u>33 761 573</u>

## NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Cessions d'immobilisations corporelles	7 398 108	5 613 898
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	72 884
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>7 398 108</u>	<u>5 686 782</u>

## NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	11 000	27 205 255
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	-	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers	-	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>6 011 000</u>	<u>33 205 255</u>

## NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 419 314	1 101 269
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(792 115)
- Plus values sur cessions d'immobilisations financières	-	258 577
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 419 314</u>	<u>567 731</u>

## NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dividendes et tantièmes	(12 422 640)	(18 505 682)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(29 142)	(26 440)
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	31 847	29 142
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>(12 419 935)</u>	<u>(18 502 980)</u>

## NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Banques	7 377 644	201 102 963
- Caisses	73 066	225 260
- Banques, découverts	(337 906)	(37 716 942)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>7 112 804</u>	<u>163 611 281</u>

## NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel. L'administration fiscale ayant formé un pourvoi en cassation courant 2018, celui-ci a été rejeté, la Cour de cassation ayant confirmé à son tour la décision rendue.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéficiaires effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

## **NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

#### **➤ Nature de la relation entre les parties liées :**

#### **AMEN BANK :**

Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 37% du capital.

#### **AMEN SICAR :**

Amen Sicar et Tunisie Leasing et Factoring ont des administrateurs en commun du fait que l'Amen Bank détient 88.20% de « AMEN SICAR ».

#### **PGI HOLDING :**

Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HODING. Cette dernière détient d'une manière directe et indirecte plus de 40% des droits de vote au sein du conseil d'administration de TLF.

#### **➤ Politiques de fixation des prix entre les parties liées :**

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

#### **AMEN BANK**

Au 31 décembre 2025, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 414 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 250 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 923 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 125 500 KD au cours 2025. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2025 présente un solde total de 311 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme des commissions suivantes facturées trimestriellement :
  - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
  - Une commission d'intérêt 0.5% L'an sur les encours exonération faite des encours des contrats contentieux dans la limite de 4% du total des encours

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2025 s'élèvent à 302 KDT. Les charges à payer au titre de la convention au 31 décembre 2025 s'élève à 180 KDT.

#### **PGI HOLDING**

#### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui

a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2025 s'élève à 160 KDT HT.

### **AMEN SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 478 KDT dont 379 KDT des produits à recevoir.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 428 KDT dont 342 KDT des produits à recevoir.

### **NOTE 34 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, Tunisie Leasing & Factoring présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

#### **1. Gouvernance des enjeux liés à la durabilité et au climat**

##### **1.1 Rôle du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration assure la supervision globale des risques auxquels le groupe est exposée y compris les risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

Ces responsabilités s'exercent notamment à travers l'examen de la cartographie des risques, le suivi des évolutions réglementaires et l'approbation des orientations stratégiques.

À ce stade, les enjeux climatiques sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques. Dans une perspective de montée en maturité, le groupe prévoit de formaliser davantage la supervision explicite des enjeux climatiques par les organes de gouvernance.

##### **1.2 Rôle de la Direction Générale**

La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations et veille à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité du groupe.

##### **1.3 Rôle des comités**

Un dispositif de gestion des risques (Risk Management, Conformité, Audit Interne et Comité RSE) intègre dans ses analyses les risques ESG identifiés.

Le comité RSE, composé des membres de la direction générale, du directeur RH et du responsable RSE, est en charge de la supervision des actions RSE, de l'élaboration du rapport ESG et de l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

## **2. Stratégie et intégration des facteurs ESG**

Le groupe Tunisie Leasing & Factoring exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires applicables et veille à intégrer les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires. En tant que groupe opérant principalement dans le secteur du leasing, le factoring et la location de longue durée, le groupe est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte à travers les actifs financés et loués ainsi que les activités de ses clients.

Dans ce cadre, le groupe s'inscrit dans une démarche progressive visant notamment à :

- renforcer l'intégration des facteurs ESG dans ses processus de gestion des risques;
- accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs;
- améliorer la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités internes;
- renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

Afin de renforcer son dispositif global de gestion des risques, le groupe a mis en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) visant à intégrer les facteurs ESG dans ses activités de financement.

Ce système est intégré dans les processus d'octroi et de suivi des crédits et permet notamment :

- l'identification des risques environnementaux et sociaux associés aux opérations financées
- la classification des opérations selon leur niveau de risque E&S
- l'application le cas échéant de mesures d'atténuation adaptées.

Ce dispositif contribue au renforcement de la maîtrise globale des risques et à la préservation de la qualité des actifs du groupe.

Cette démarche s'inscrit également dans le contexte de l'évolution des attentes des investisseurs, des bailleurs de fonds et des autorités de régulation en matière de durabilité.

### **Objectifs climatiques et plan de transition**

Le groupe n'a pas encore formalisé d'objectifs quantifiés de réduction des émissions. La société prévoit de définir progressivement :

- des indicateurs;
- des objectifs;
- un plan de transition.

Conformément à IFRS S2, la société reconnaît l'importance de l'analyse de scénarios climatiques. A ce stade, ces analyses ne sont pas encore formalisées.

L'absence actuelle d'analyse de scénarios s'explique par :

- le niveau actuel de maturité;
- la complexité méthodologique;
- la disponibilité des données.

Le groupe prévoit leur mise en place progressive.

## **3. Identification des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat**

### **3.1 Risques physiques**

Ces risques résultent des événements climatiques physiques tels que les inondations, les vagues de chaleur et les événements climatiques extrêmes. Ces événements peuvent affecter les actifs financés et la situation financière des clients.

### **3.2 Risques de transition**

Ces risques concernent notamment l'évolution des réglementations environnementales, l'obsolescence de certains équipements financés et l'évolution des préférences du marché. Ces facteurs peuvent affecter la capacité de remboursement des clients et la valeur des actifs financés.

A la date de clôture, aucun impact significatif direct n'a été identifié sur le résultat, la situation financière et les flux de trésorerie. Toutefois, ces impacts pourraient évoluer à moyen et long terme.

A l'état actuel des choses, le groupe ne dispose pas d'informations permettant d'estimer l'impact de l'exposition de sa clientèle au MACF.

### 3.3 Opportunités liées à la transition énergétique

La transition énergétique peut également générer des opportunités notamment le financement de projets d'énergie renouvelable, d'équipements à haute efficacité énergétique et le développement de nouveaux segments de marché.

Le groupe propose des solutions de financement dédiées aux équipements photovoltaïques ainsi qu'aux véhicules électriques et hybrides en cohérence avec les évolutions du marché et la transition énergétique. Ces financements constituent une opportunité de diversification et de développement commercial tout en contribuant à la réduction indirecte des impacts environnementaux des activités financées. Cette orientation permet au groupe de répondre aux besoins croissants de ses clients, de renforcer son positionnement auprès des partenaires financiers sensibles aux critères ESG et de soutenir la qualité et la résilience de son portefeuille à moyen et long terme.

D'un autre côté, le groupe a finalisé l'installation d'une station photovoltaïque dédiée à l'autoconsommation qui permettra des économies de 15% sur la consommation électrique du siège social après sa mise en fonction prévue courant 2026.

### NOTE 35 : Etat de résultat consolidé par pôle d'activité

Les états de résultat consolidé par pôle d'activité se présentent comme suit :

#### ❖ Arrêté au 31/12/2025 :

Exercice 2025	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	111 168 440			111 168 440
Revenus du factoring	17 809 892			17 809 892
Revenu des opérations de location longue durée		30 691 985		30 691 985
Autres produits d'exploitation	2 181 065			2 181 065
Produits des placements	3 195 587	318 714		3 514 301
Coût des opérations de location longue durée	-	(17 070 930)		(17 070 930)
Intérêts et charges assimilés	(64 691 240)	(2 911 733)		(67 602 973)
Charges de personnel	(26 190 474)	(1 506 938)		(27 697 412)
Autres charges d'exploitation	(8 390 239)	(760 708)		(9 150 947)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(1 407 530)	(251 786)		(1 659 316)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(4 251 761)	(23 014)		(4 274 775)
Dotations aux provisions pour risques divers	(1 084 095)	-		(1 084 095)
Autres gains ordinaires	299 002	2 017		301 019
Autres pertes ordinaires	(138)	(20 179)		(20 317)
Impôts différés	(1 930 064)	(839 291)		(2 769 355)
Impôts exigibles	(21 674 391)	(1 037 370)		(22 711 761)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	12 580 315	12 580 315
Part revenant aux intérêts minoritaires	-	(4 013)		(4 013)
<b>Total</b>	<b>5 034 055</b>	<b>6 586 754</b>	<b>12 580 315</b>	<b>24 201 124</b>

(\*) Autres: Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (les sociétés d'investissement)

#### ❖ Arrêté au 31/12/2024 :

Exercice 2024	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	264 695 759			264 695 759
Revenus du factoring	22 362 414			22 362 414
Revenu des opérations de location longue durée	47 064 792	26 092 683		73 157 475
Autres produits d'exploitation	2 382 160			2 382 160
Produits des placements	3 734 705	246 073		3 980 778
Coût des opérations de location longue durée	(26 181 358)	(14 178 108)		(40 359 466)
Intérêts et charges assimilés	(128 571 408)	(2 211 371)		(130 782 779)
Charges de personnel	(53 281 714)	(1 378 301)		(54 660 015)
Autres charges d'exploitation	(36 102 701)	(630 522)		(36 733 223)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(7 097 601)	(183 820)		(7 281 421)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(13 089 072)	(23 014)		(13 112 086)
Dotations aux provisions pour risques divers	1 621 390	-		1 621 390
Autres gains ordinaires	4 680 751	9 212		4 689 963
Autres pertes ordinaires	(148 109)	(8 002)		(156 111)
Impôts différés	289 944	(935 327)		(645 383)
Impôts exigibles	(34 010 573)	(801 169)		(34 811 742)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	668 549	668 549
Part revenant aux intérêts minoritaires	(17 540 475)	(5 253)		(17 545 728)
<b>Total</b>	<b>30 808 904</b>	<b>5 993 081</b>	<b>668 549</b>	<b>37 470 534</b>

(\*) Autres: Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (les sociétés d'investissement)

### NOTE 36 : Indicateurs par pôle d'activité

Les indicateurs d'activité consolidés par pôle sont présentés de manière détaillée dans le rapport d'activité. La synthèse de ces indicateurs est la suivante :

#### Indicateurs d'Activité Groupe TLF 2025 et 2024

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	Location financement		Location longue durée	
	31-déc.-25	31-déc.-24	31-déc.-25	31-déc.-24
Mise en force	507 000	1 094 000		
Encours Financiers du Leasing	862 561	1 941 622		
Encours Financiers du Factoring	120 403	90 263		
Contrats cadres signés			145	117
Parc de véhicules en location			1 048	2 560
Ressources d'Emprunts	659 154	1 626 878	23 972	26 146
Capitaux Propres (part groupe)	289 738	289 190		
Revenus Bruts de Leasing	111 168	264 696		
Revenus du Factoring	17 810	22 362		
Revenus des opérations de location longue durée			30 692	73 157
Total des Charges d'Exploitation	35 988	96 482	2 520	2 193
Trésorerie Nette	4 803	161 702	2 310	1 910

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

### NOTE 37 : FAITS SAILLANTS

1- Le 1er septembre 2025, un protocole d'accord a été conclu avec Amen Bank, ayant entraîné le dénouement définitif de la convention de portage portant sur 590 957 actions de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA). Cet accord a permis à Amen Bank d'acquérir la pleine propriété économique (usufruit) desdites actions, pour une valeur globale fixée à 22 176 KDT. Il a également conduit au changement de statut de MLA, passée d'une entreprise filiale à une entreprise associée au sein de TLF.

2- La baisse du résultat consolidé s'explique principalement par les facteurs suivants :

- ✓ La baisse du pourcentage de contrôle de MLA par TLF à 32% en 2025 après un pic à 41% en 2024.
- ✓ L'augmentation du coût du risque en 2025 du fait que le coût du risque de 2024 avait bénéficié de reprises sur provisions exceptionnelles pour les activités du leasing en Tunisie et en Algérie.
- ✓ La baisse conjoncturelle des produits de l'activité factoring.
- ✓ L'impôt relatif à une partie des dividendes de MLA et sur la plus-value de renonciation aux actions en portage alors que ni ces dividendes et ni les plus-values ne sont comptabilisées dans les comptes consolidés (élément non récurrent).
- ✓ L'impôt différé sur la reprise des provisions relatives au titre Alios Finance (élément non récurrent).

### NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,**

## **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026, font apparaître un total du bilan de 1.198.338.154 DT, un bénéfice net de 24.201.124 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 7.112.804 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **4. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous

avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### **7. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

**Tunis, le 31 Mars 2026**

#### **Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

**ECC MAZARS**

**MUSTAPHA MEDHIOUB**

**BORHEN CHEBBI**